

Conseil municipal du 28 novembre 2022

Intervention du groupe TAE (Trélazéen-ne-s Agissons Ensemble)

Délibération n°3 : dispositif « Petits Déjeuners »

Nous allons voter pour cette délibération sachant, comme le souligne l'éducation nationale que 13% des enfants scolarisés en REP et REP+ arrivent le ventre vide et ne bénéficient donc pas de bonnes conditions pour les apprentissages.

Ce dispositif est donc une bonne chose et va dans le bon sens. Néanmoins, nous regrettons qu'il ne soit mis en place qu'un seul jour dans la semaine scolaire et que seuls les enfants d'une école maternelle puissent en bénéficier alors que les écoles classées en REP sont au nombre de 8 sur la ville.

En outre, nous aimerions savoir si ce dispositif pourrait être élargi à l'ensemble des écoles et si il est prévu également d'être reconduit dans les années à venir sachant que la situation économique risque d'entraîner de plus en plus de familles dans des difficultés financières ?